



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 juin 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 mai 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MAGNIEN et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Louissette DUQUE

N° 2023-071 : ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DES VAUX D'YONNE : PARTICIPATION DE LA VILLE DE CLAMECY AUX TARIFS :

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir pour l'année scolaire 2023/2024 les tranches de quotient familial comme base de calcul des cotisations des familles ainsi que le pourcentage de participation de la Ville de Clamecy comme suit :

Tranche	Quotient	% Intervention Clamecy	% Cotisation des familles
Tranche 4	+ 1139	0 %	100 %
Tranche 3	829<N<1138	25 %	75 %
Tranche 2	517<N<828	60 %	40 %
Tranche 1	N ≤ 516	80 %	20 %

Suivent les signatures.